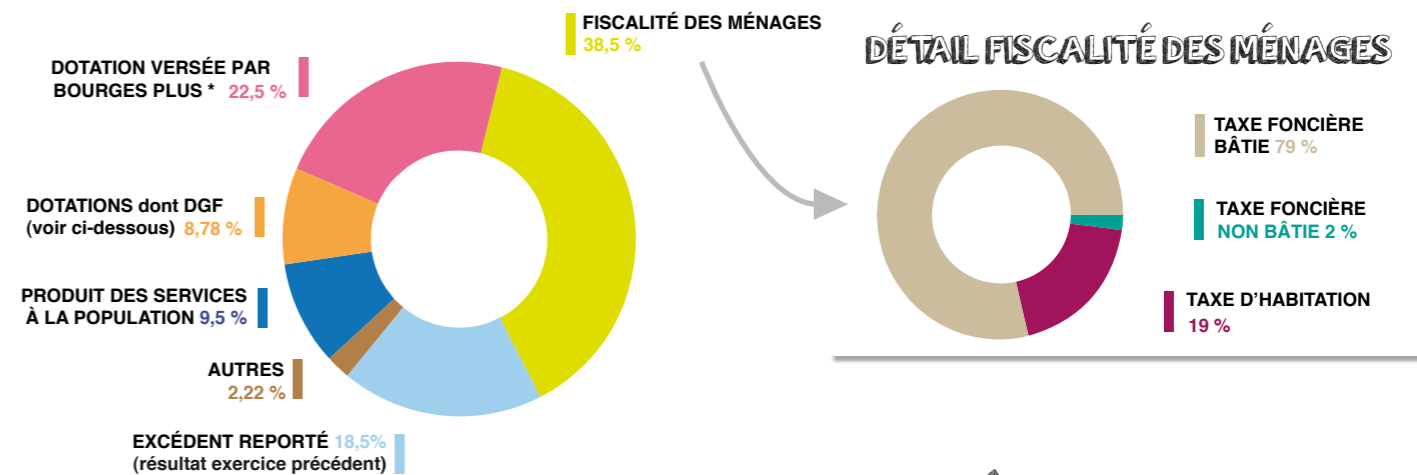


LE BUDGET 2017

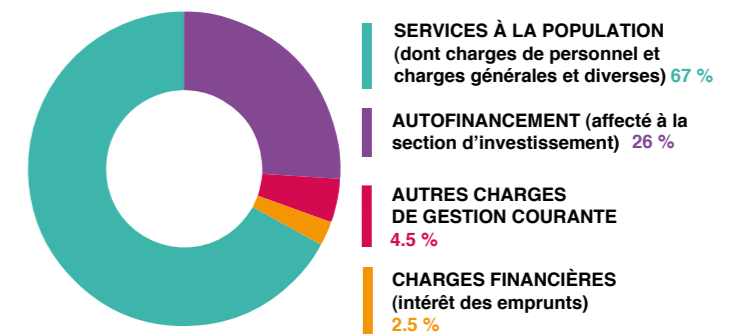
Equilibré à un peu plus de 7 800 000 € en fonctionnement, le budget 2017 se répartit comme suit :

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



* en compensation de la taxe professionnelle qui lui a été transférée

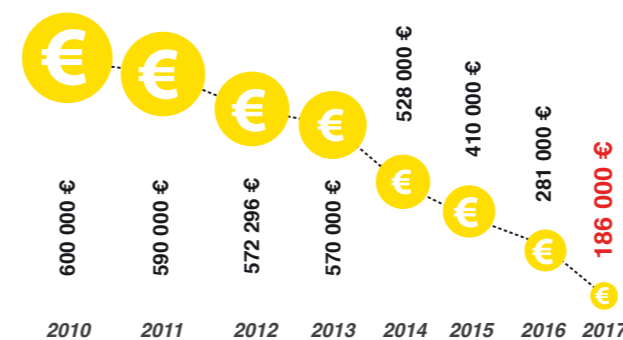
LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



LES AXES DU BUDGET

- le maintien des services rendus à la population ;
- la maîtrise de l'évolution des dépenses ;
- une programmation pluriannuelle des investissements afin de permettre une projection des investissements à venir dans le cadre des possibilités budgétaires ;
- le plafonnement des emprunts en 2017 ;
- une hausse contenue de la fiscalité limitée à 1,6% (taux d'inflation).

BAISSE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT



Pour la huitième année consécutive, la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) baisse**. C'est la principale dotation versée aux collectivités afin d'assurer leur fonctionnement et de compenser les transferts de compétences et de responsabilité effectués par l'état.

186 000 €, c'est son montant en 2017, c'est-à-dire 414 000 € de moins que celle perçue en 2010 ou son montant était de 600 000 €!!!

KILL ÉTAIT UNE FOIS



LE FESTIVAL KILL ÉTAIT UNE FOIS SE DÉROULERA DU 3 AU 4 JUIN PLAINE DE JEUX JACQUES PRÉVERT À PARTIR DE 14H - TOUT PUBLIC

UNE ENQUÊTE À MENER

Quelqu'un meurt pour de vrai (enfin pour de faux en vrai) et le but du jeu est de retrouver Kill a tué en interrogeant tous les suspects de l'affaire. Vu que c'est grandeur nature, tu les interrogues, tu les menaces, tu cherches les preuves. Pour ça, tu es par équipe alors tu vas plus vite et tu t'amuses bien. (par équipe, entre 4 et 6 personnes)

UN MOMENT CONVIVAL

Un repas est prévu avec tous les participants, des concerts ouverts à tous se déroulent durant la soirée.

Une monnaie unique sera en circulation sur le festival : le pissenlit. Vous pourrez échanger vos euros à l'entrée du festival.

Renseignements :

Site internet : <http://killetaitunefois.wix-site.com/killetaitunefois>

<https://www.facebook.com/pg/kille-taitunefois/>

RÈGLEMENTATIONS

CONCERNANT LE BRUIT

Le bricolage ou le jardinage entraînant l'usage d'une tondeuse, taille-haie ou tout autre outil particulièrement bruyant ne peut être effectué que :

- les jours ouvrables, de 8h à 12h et de 14h30 à 19h30,
- le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

CONCERNANT LE BRÛLAGE

En ce qui concerne le brûlage, la municipalité vous rappelle qu'il est interdit de brûler ou d'incinérer des déchets végétaux ou tout autre déchet ou objet sur la commune en application du règlement sanitaire départemental.

> Retrouvez tous ces renseignements sur le site internet de la ville : <http://www.saintgermaindupuy.fr/>

CONCOURS COMMUNAL DE FLEURISSEMENT



IL FAUT S'INSCRIRE !

La municipalité nourrit un grand intérêt à tout ce qui est relatif à l'embellissement de la ville, le fleurissement faisant partie intégrante de notre patrimoine. Chaque année, le concours des maisons fleuries enregistre une bonne participation. À l'échelon départemental et local. Deux concours sont en effet proposés :

- tout d'abord, le concours départemental des villes, villages et maisons fleuries, initié par le Conseil Départemental. Il concerne également les commerces et les bâtiments publics ;

- en second lieu, le concours communal de fleurissement auquel un grand nombre de Germinoises participent.

Cette année, pour participer aux deux concours, (local et départemental) les personnes intéressées sont priées de se faire inscrire à la mairie **avant le mercredi 31 mai 2017**.

CHANTIER JEUNES BÉNÉVOLES

Le chantier jeunes bénévoles se déroulera du **24 au 30 juillet 2017**.

Tu as entre 15 et 17 ans, tu habites à Saint-Germain-du-Puy et tu souhaites participer au chantier jeunes bénévoles ?

Renseigne-toi auprès de l'espace jeunes au 02 48 66 31 15.



ÉLECTIONS

Pour les élections, les volontaires pour dépouiller sont les bienvenus : lors de votre vote, proposez-vous auprès du président de bureau.

AGENDA

DU JEUDI 25 AU SAMEDI 27 MAI

Visite d'une délégation de la ville jumelée allemande Gadebusch

SAMEDI 27 MAI

Cérémonie dans le cadre de la Journée Nationale de la Résistance 17h45, devant le monument aux morts

SAMEDI 3 JUIN

Fête de la Pêche
Plan d'eau de la Sablette

SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 JUIN

Festival Kill a tué
Plaine de jeux Jacques Prévert

Inter-comités de Handball
Gymnase Yannick Souvré

JEUDI 8 JUIN

Concours de pêche (+ de 55 ans)
Plan d'eau de la Sablette

DU VEN. 9 AU DIMANCHE 11 JUIN

Théâtrales de Villeménard Coeur en Berry - Château de Villeménard

SAMEDI 10 JUIN

Portes ouvertes au collège et au restaurant municipal intergénérationnel - à partir de 10h

DIMANCHE 11 JUIN

1^{er} tour des élections municipales et législatives - de 8h à 18h

DIMANCHE 25 JUIN

Fête de la musique
Salle Simone Signoret

CENTRE COMMUNAL D'ÉDUCATION ROUTIÈRE

Nos recherchons des bénévoles pour accompagner les enfants de l'école élémentaire et des maternelles pour le passage de leur « permis piéton » :

- mardi 6 juin de 8h45 à 11h15
- vendredi 9 juin de 8h45 à 11h15
- lundi 12 juin de 8h45 à 11h15
- mardi 13 juin de 8h45 à 11h15
- mercredi 14 juin de 8h45 à 11h15

Contactez la mairie au 02 48 30 84 18.

LE BUDGET EN QUELQUES CHIFFRES
PARMIS LES PRINCIPAUX
INVESTISSEMENTS 2017

 **420 000 €**
DE TRAVAUX DE VOIRIES ET D'ÉCLAIRAGE

 **250 000 €**
DERNIÈRE TRANCHE DE RÉNOVATION
DE LA PISCINE

 **180 000 €**
TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ POUR
L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE RAOUL NÉRON
(CRÉATION D'UN ASCENSEUR)

 **6 500 €**
D'ÉTUDE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION
ET DE RÉHABILITATION DU CIMETIÈRE

 **20 000 €**
ÉTUDE POUR LA RÉHABILITATION DU STADE
STABILISÉ EN REVÊTEMENT SYNTHÉTIQUE
**500 000 € PRÉVUS POUR LA RÉALISATION
DU TERRAIN EN 2018**

 **16 500 €**
POUR LA RÉALISATION D'UN PARCOURS SPORTIF
ET LE REMPLACEMENT DU PARCOURS DE SANTÉ
À LA SABLETTE AUTOUR DU PLAN D'EAU

 **23 000 €**
POUR LA CLÔTURE DU TERRAIN DE BICROSS

 **26 000 €**
POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN ET LA
RÉALISATION D'UN CHEMIN DE LIAISON
ENTRE LE VAL D'YÈVRE ET LA SABLETTE

 **80 000 €**
(CHAQUE ANNÉE PENDANT 3 ANS = 250 000 €)
POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES
TROTTOIRS ENTRE LA PLACE DE LA
MAIRIE ET LA PLACE DU 8 MAI

LES PROJETS 2017

3 000 000 d'euros d'investissement autofinancé à 70% par les ressources du budget, à 10% par les subventions et à 20% par des emprunts.



LES TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIÈRE

En 2017, début de l'étude concernant la première tranche de l'extension du cimetière. La réalisation des travaux est prévue en 2018.



RÉFÉCTION DE L'ESPACE AUTOUR DE LA POSTE ET DE L'ESPACE NELSON MANDELA

L'espace autour de La Poste et de l'espace Nelson Mandela est en fin d'aménagement :

- nouvel aménagement des espaces verts autour de l'espace Nelson Mandela;
- création d'un arrêt minute à hauteur de l'entrée de La Poste;
- mise en accessibilité et réfection de l'enrobé au niveau des boîtes aux lettres de La Poste.

Ces travaux sont réalisés par les services municipaux.

RÉALISATION D'UN CHEMIN DE LIAISON VERS LA SABLETTE DEPUIS LE VAL D'YÈVRE

La mairie fait l'acquisition d'un terrain permettant la liaison piétonne entre le quartier du Val d'Yèvre et le plan d'eau de la Sablette. Ce chemin partira de la rue Raoul Néron. Il sera aménagé et propice aux balades, permettant ainsi un deuxième accès au plan d'eau par un chemin totalement piétonnier.



CRÉATION D'UN PARCOURS SPORTIF AUTOUR DU PLAN D'EAU DE LA SABLETTE

Un nouveau parcours de santé (travail de la motricité, de l'habileté et renforcement musculaire) va être aménagé autour du plan d'eau de la Sablette, en remplacement de l'ancien.

L'attrait de ce nouveau parcours est d'avoir deux niveaux d'exercices sur chacun des ateliers (7 au total).

Trois parcours de marche / course à pied de distance différente vont être signalés sur le site ainsi qu'un espace pour effectuer un travail fractionné.

La réalisation est prévue pour cet été.



POURSUITE DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ

La première tranche des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics va être effectuée en 2017 et commencer par l'école élémentaire Raoul Néron. Ces travaux font partie de " l'agenda d'accessibilité programmé depuis 2016 " approuvé par le Conseil Municipal et qui se déroulera sur plusieurs années.



PLACE DU 8 MAI

LES HABITANTS DE SAINT-GERMAIN-DU-PUY AUX COMMANDES DE LA RÉFLEXION SUR LE PROJET.

Rappel : en début d'année, la ville de Saint-Germain-du-Puy, à l'initiative de Maxime Camuzat, maire, et sous la responsabilité d'Yves Lauvergeat, a mis en place une vaste concertation sur la définition des objectifs à donner au projet de réhabilitation de la place du 8 mai.

25 habitants volontaires, de tous âges et issus de différents quartiers de la ville ont été choisis pour travailler au sein d'un groupe de réflexion à l'avenir de cette propriété devenue communale.

C'est dans le cadre de cette concertation qu'a été imaginée une **réunion de travail avec des architectes afin de permettre à chacun de conceptualiser le projet** à soumettre au conseil municipal, de le rendre concret.

Trois architectes ont été associés à ce travail :

Olivier Audebert : *Atelier Carré d'Arche* à Bourges
Franck Becuau : *Espace Pluriel* à Saint-Amand-Montrond
Frederic Blatter : *Blatter SAS* à Bourges

Cette réunion de travail a eu lieu le jeudi 27 avril au soir, en mairie.

Trois groupes de travail issus du panel d'habitants ont pu travailler à **l'élaboration d'un projet à partir d'une maquette pour proposer différents projets qui seront soumis au conseil municipal.**

Ce travail très constructif et très original a permis de mettre en valeur les atouts et les limites du site et les différentes possibilités.

Il sera suivi d'autres réunions de travail pour avancer vers le choix d'un projet d'aménagement de la place.



Une des maquettes réalisées lors de cette réunion

Les 3 groupes ont travaillé chacun de leur côté sur une maquette qui leur a permis de conceptualiser leur projet.



A l'issue de cette réunion, les groupes ont pu partager leur projet, découvrir ceux des autres et échanger entre eux.

